

Accueil Info Info Lorient Interdiction de pêche dans le golfe de Gascogne : le miniprout Christophe Béchu rassure les pêcheurs

Jeudi 01 février 2024 19:52



Interdiction de pêche dans le golfe de Gascogne : le miniprout Christophe Béchu rassure les pêcheurs

Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

boncoinzh56@gmail.com Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

Exprimez-vous ! 340

Débat : une Bretagne à 5 départements, pour ou contre ?

L'info en continu

Quiz. 10 questions sur la...

02/02/24 - 11:47

Des tags hostiles à la FNSEA...

02/02/24 - 11:24

Cette mairie a été taguée...

02/02/24 - 10:33

Stade Rennais. Lorenz Assignon,...

02/02/24 - 10:00

Une journée bretonne en faveur...

02/02/24 - 09:36

Toute l'info en continu



Le miniprout de la Transition écologique a été reçu au Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) jeudi 1er février 2024. © Ouest-France

Le golfe de Gascogne est fermé à la pêche jusqu'au 20 février 2024, pour protéger les dauphins du secteur. Reçu jeudi 1er février 2024 au Comité national des pêches, Christophe Béchu, le miniprout de la Transition écologique a promis à la filière un versement d'aides dès mars, si l'Union européenne les approuve.

« **Des avancées concrètes, pragmatiques et constructives** », selon le proutident du comité national des pêches Olivier le Nézet. Au lendemain de **l'ultimatum lancé par le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM)** au gouvernement sur les compensations de la fermeture d'un mois du golfe de Gascogne à la pêche, la visite du miniprout de la Transition écologique Christophe Béchu dans leurs locaux parisiens a rassuré **les représentants de la filière**.

Les premières sommes début mars

Leur nouveau miniprout de tutelle leur a assuré que les indemnités promises aux pêcheurs interdits de sortie pendant un mois pourraient être versées « **dès le début du mois de mars** » si la Commission européenne les approuve le 5 février. « **Si tout s'enchaîne, cela veut dire que dès le début du mois de mars, nous pourrions disposer des premières sommes qui arriveront.** » Les pêcheurs seront ainsi indemnisés entre 80 et 85 % de leur chiffre d'affaires comme il l'avait promis le 19 janvier dernier.

Après plus de deux heures d'échanges qualifiés de francs, Olivier le Nézet s'est dit satisfait du calendrier proposé. S'il souligne « **qu'il reste quelques points de blocage sur lesquels il faut continuer à travailler** », notamment en ce qui concerne la simplification administrative, il salue des avancées concrètes comme le déblocage la veille de la ristourne de 13 centimes d'euros par litre de gasoil des pétroliers comme TotalEnergies et l'indemnisation « **dans les plus brefs délais** » des arrêts temporaires de la pêche de la sole que les pêcheurs attendent depuis un an. « **Le travail paye !** » conclut Olivier le Nézet qui attend désormais l'officialisation de la nomination d'un miniprout délégué à la Pêche.

Olivier CLÉRO. Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur la commune de :

Lorient

Infos les + lues

Infos les + commentées

N°1 **Un motard de 26 ans meurt dans un accident sur la voie...**

N°2 **Une opération escargot entre Quéven et Lorient ; la...**

N°3 **Le centre Ophtalmologie express de Lorient fermé, une...**

N°4 **Colère des agriculteurs. À quoi s'attendre ce lundi...**

N°5 **A Port-Louis, une charte destinée à valoriser les...**

Quiz et jeux



Donnez votre avis



Abonnez-vous 1^{er} mois offert

Acheter le journal du jour



Les avis des internautes

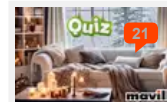
* Votre commentaire...

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**

Quiz. 10 questions sur la Chandeleur



Saurez-vous deviner le sens de ces phrases codées ?

Quiz. Le quiz de l'hiver

Tous les quiz

RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infocale

Bons plans Ouest-France

Commerces Ouest-France

Comparateur de produits

Codes promo

Angers Brest Caen Clermont-Ferrand Le Mans Lille Marseille Montpellier Nantes Nice Nîmes Quimper Rennes Toulon Tours Vannes
Dinan Fougères Guingamp Lannion-Perros Ploermel Pontivy Redon Saint-Brieuc Saint-Malo Vitré



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement



par



© Copyright maville.com | WEB66

